
L'affaire Fénon (1882-1898).

Christophe Gamez*¹

¹Archives Henri-Poincaré - Philosophie et Recherches sur les Sciences et les Technologies (AHP-PreST)
– Université de Lorraine, UMR 7117 – Site de Nancy : 91 avenue de la Libération, BP 454, 54001
NANCY Cedex / Site de Strasbourg : 7 rue de l'Université, 67000 STRASBOURG, France

Résumé

L'horloger Victor Auguste Fénon (1843-1913) fut chargé par Jules Gruey (1837-1902), le directeur du tout nouvel Observatoire de Besançon (1878), de la construction d'une *pendule ordinaire de temps moyen*, non électrique en novembre 1882. Puis, en mars 1883, une seconde commande lui est adressée pour la construction d'une pendule à signal entre l'observatoire et l'Hôtel de ville, et d'un appareil électrique destiné au pendule de temps moyen du premier marché. Par ces deux contrats, le directeur de l'Observatoire astronomique de Besançon veut disposer d'une horloge du temps moyen muni d'un système électrique pour synchroniser une pendule située à l'Hôtel de ville de Besançon. Il souhaite ainsi pouvoir diffuser sur toute la ville une heure exacte et unique établie par l'Observatoire, et qui serait utile pour le réglage et l'évaluation des montres et pour les différentes administrations comme les postes, les télégraphes et les chemins de fer. Cependant, les commandes passées à Fénon ne vont pas se concrétiser dans les délais prévus, ce qui va déboucher dans un long procès entre l'observatoire et l'horloger. En m'appuyant sur le dossier de l'affaire Fénon qui couvre 15 des premières années de vie de l'observatoire bisontin, je me propose d'apporter un éclairage sur les savoirs et les pratiques des sciences astronomiques en cette fin du XIXe siècle.

Mots-Clés: Institution, Histoire Astronomie, Instruments, Observatoire, Besançon, Horlogerie, Procès

*Intervenant